

Profession de foi

Chers confrères, chers membres de l'ACOPsy,

Comme il est d'usage en milieu associatif, voici une courte profession de foi pour compléter les informations fournies dans mon CV !

Qui suis-je ?

Psychologue spécialisée en TCC depuis 2019, j'ai exercé dans différents types d'institutions et auprès de différentes populations, avant de m'installer en libéral début 2021. Avant cela, j'ai eu un parcours universitaire assez mixte, ayant aussi validé une licence de Droit et un diplôme universitaire de Criminologie.

Aujourd'hui, mon activité clinique est en ralentissement, car je viens de m'envoler pour Montréal afin de commencer une thèse... Mon doctorat sera en cotutelle entre la France (en psychologie) et le Canada (en criminologie), pour finaliser le pont entre les deux disciplines qui me sont chères.

Durant mes études et à mon arrivée sur le marché du travail, j'ai été choquée par deux types de phénomènes :

- Les profondes divisions qui règnent un peu partout dans le domaine. Entre les différentes professions, voire entre psychologues, selon les spécialités, les approches cliniques, les outils utilisés... Nos différences sont souvent l'objet de craintes et d'agressivité plutôt que d'échanges enrichissants et de reconnaissance de nos complémentarités.
- Le manque de connaissance flagrant que nous subissons tous, au regard du statut juridique de notre profession. Sommes-nous des professionnels de santé ? Notre secret professionnel est-il protégé légalement ? Quelle est la différence entre un psychologue, un psychanalyste, un psychopraticien... ? Que ce soit dans la population générale, qui comprend nos patients, ou au sein des psychologues (en sortie d'études, mais même parfois avec de nombreuses années d'expériences), notre cruelle désinformation entrave parfois nos prises de décisions, ou les retarde.

Pour ces raisons, la mise en place d'un ordre des psychologues m'a toujours paru être une évidence : rassembler la profession d'une seule voix, qui porte fort et loin, permettre en son sein à chaque voix de s'exprimer de manière démocratique (par le vote), peser plus lourd face aux pouvoirs publics (parfois méprisants, parfois simplement désinformés), éclaircir le statut juridiquement bâtard de notre profession, et le vulgariser pour tous, éliminer ou éclaircir les craintes de chacun afin que nous ayons enfin la disponibilité mentale pour échanger sur le fond.

Bien souvent, un désaccord de surface se révèle être une unanimité une fois toutes les terminologies accordées !

Candidature au Conseil d'Administration de l'ACOPsy.

Contributions passées à l'Association.

Je suis membre actif de l'ACOPsy depuis pratiquement un an, année pendant laquelle j'ai pu suivre toutes les évolutions de l'Association de l'intérieur, rencontrer plein de personnes intéressantes et bienveillantes, dont la plupart sont devenus des amis, et alimenter les projets futurs de l'ACOPsy.

J'ai contribué à la conception de notre site web et à la rédaction de certaines de ses pages, participé à de nombreuses réunions hebdomadaires (dont on a systématiquement tendance à déborder au niveau horaire...), débattu notre cause sur certains réseaux, je suis intervenue avec mon confrère David au webinar de l'APPEA sur la question de l'ordre auprès de la FFPP, et j'alimente avec tous la conception des futurs projets de l'association, qui ne sont pas encore tous publics. J'ai longtemps géré les adhésions des nouveaux membres, jusqu'à ce qu'une collègue prenne le relais pour cette tâche au cours de l'été.

Dans l'ensemble, mes compétences utiles pour l'ACOPsy se situent surtout sur le plan juridique, même si nous aurions besoin de davantage de « main-d'œuvre » intellectuelle pour attaquer les plus gros morceaux de ces questions !

Objectifs.

Pour la suite de cette aventure, j'aimerais intégrer le Conseil d'Administration de l'ACOPsy afin d'officialiser ma présence parmi les membres actifs, et investir dans cette association sur le long terme ; jusqu'à ce que notre association n'ait plus d'objet.

A ce jour, mes tâches concernent principalement la maintenance du site web, et la participation aux réunions, où j'apporte un point de vue un peu plus juridique, notamment pour la préparation de nos différentes interventions. Même si mon doctorat me laisse moins de disponibilités qu'au cours de l'année passée, je pense pouvoir continuer à remplir ces missions efficacement.

Le site acopsy.fr attend plein d'ajouts et de mises à jour, que j'aurai je l'espère réalisés avant l'Assemblée générale, mais qui se renouvellent perpétuellement, et il nous reste plein de points techniques à approfondir avec d'autres membres : les différences entre Ordre des Psychologues et Haut Conseil, les possibilités d'inscription de notre Code de Déontologie au sein du Code de la Santé Publique (voire d'un autre code?), l'implication de certaines mesures, la pertinence de certains choix... De nombreuses questions restent encore sans réponse, et la solution la plus intéressante n'a pas encore été identifiée pour de nombreux choix.

Il me plairait aussi de pouvoir continuer à renforcer une approche plus démocratique de ces questions, à laquelle nous réfléchissons depuis longtemps, mais qui nécessite un niveau d'outils ou de techniques dont ne disposons pas toujours jusqu'à présent.

Au plaisir de pouvoir échanger avec vous de manière collective ou individuelle,
Et de continuer cette aventure ensemble !

Marie Guellec